

**Arrêté n° 2023/33**  
**autorisant la poursuite de l'exploitation du supermarché AUCHAN**

Le Maire de MONTCEAUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-24 et L 2212-1 et suivants,

VU l'avis favorable de la Sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur en date du 16 mai 2023 pour la visite périodique et la réception des travaux AT 001 258 22 V0002 du supermarché AUCHAN à Montceaux, 1 route de Francheleins,

CONSIDERANT que le supermarché AUCHAN est un établissement de 3<sup>ème</sup> catégorie, conformément aux dispositions du livre III du règlement de sécurité du 22 juin 1990,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Monsieur le Directeur est autorisé à poursuivre l'exploitation du supermarché AUCHAN.

**Article 2 :**

Les prescriptions de sécurité émises par la Sous-Commission Départementale de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique mentionnées dans son avis susvisé devront être strictement respectées (copies jointes).

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur du supermarché AUCHAN
- Monsieur le Président de la Sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public

*Publié le 09/06/2023*

Le Maire

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Fait à Montceaux, le 06 juin 2023

Le Maire,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

